



## **ASSOCIATION POLE DANCE GOURDON QUERCY**

Lieu-dit la Gourgue, 46300 Gourdon  
www.poledancegourdonquercy.fr

Activité dans les locaux de Form' Attitude  
ZA Croix de Pierre, 46300 Gourdon

### **Règlement intérieur**

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les statuts de l'association Pole Dance Gourdon Quercy, dont l'objet est de permettre à ses membres de découvrir l'univers de la Pole Dance, à travers sa pratique amateur de manière individuelle ou collective.

Il sera disponible sur simple demande, ou via le site internet de l'association, à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque adhérent, qui devront reconnaître implicitement en avoir pris connaissance.

#### **Titre I : Membres**

##### **Article 1er - Composition**

L'association Pole Dance Gourdon Quercy est composée des membres suivants :

Membres d'honneur  
Membres bienfaiteurs  
Membres actifs ou adhérents  
Membres fondateurs.

##### **Article 2 - Cotisation**

Les membres d'honneur ; bienfaiteurs ; fondateurs ; ne paient pas de cotisation (sauf s'ils en décident autrement de leur propre volonté).

Les membres actifs ou adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Le montant de celle-ci est fixé chaque année par le Bureau de l'Association, en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie.

Pour l'année 2018/2019, le montant de la cotisation est fixé à 1 euros. Le versement de la cotisation doit être établi par chèque à l'ordre de l'association et effectué au plus tard le lendemain du jour suivant l'adhésion par les membres actifs ou adhérents.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année.

##### **Article 3 – Adhésion à la Fédération Française de Danse (FFD)**

La discipline Pole Dance en France, est gérée par la Fédération Française de Danse (FFD). Pole Dance Gourdon Quercy est affiliée à la Fédération Française de Danse.

L'adhésion des membres de Pole Dance Gourdon Quercy auprès de la FFD est primordiale :

- Assurance de nos participants (une assurance Responsabilité Civile ne suffisant pas)
- Gratuité SACEM (diffusion des musiques lors des cours de Pole et manifestations)
- Possibilité de participer aux diverses manifestations et championnats de Pole Dance.
- Avantages possibles pour l'adhérent en consultant le site internet de la FFD
- Etc.

Nb : Cette adhésion (licence B = 19€) n'a pas de caractère obligatoire légal, il est possible de demander un bulletin de désengagement de Pole Dance Gourdon, mais Pole Dance Gourdon préconise fortement celle-ci pour les raisons évoquées plus haut. Il est à savoir que tous nos adhérents actuels sont affiliés FFD.

#### **Article 4 - Admission de membres nouveaux**

L'association Pole Dance Gourdon Quercy peut à tout moment accueillir de nouveaux membres. Ceux-ci devront respecter la procédure d'admission suivante :

- Membres d'Honneur, Bienfaiteurs : par présentation d'une demande écrite au président ou auprès du bureau.
- Membres actifs ou adhérents : via le remplissage d'un bulletin d'adhésion.

#### **Article 5 - Exclusion**

Selon la procédure définie à l'article 8 des statuts de l'association Pole Dance Gourdon Quercy, il pourra être procédé à l'exclusion d'un membre.

En cas de procédure disciplinaire, celle-ci doit être prononcée par le bureau à sa majorité, après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée.

#### **Article 6 – Démission, Décès, Disparition**

Conformément à l'article 8 des statuts, le membre démissionnaire devra adresser sous lettre simple, sa décision auprès du Bureau de l'Association.

Le membre démissionnaire ne peut prétendre à une restitution de cotisation.

En cas de décès, la qualité de membre s'efface avec la personne.

### **Titre II : Fonctionnement de l'association**

#### **Article 7 - Le conseil d'administration**

Les modalités d'action et prérogatives du Conseil d'Administration, sont de veiller au bon fonctionnement de l'association, conformément à l'article 11 des statuts de l'association Pole Dance Gourdon Quercy.

Est électeur et éligible tout membre actif, âgé de 16 ans minimum au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis au moins 6 mois et à jour de cotisations.

Au 01<sup>er</sup> février 2018, il est composé de :

- Mr David ZARCO faisant fonction de Président de l'association
- Mr Stéphane CABY faisant fonction de Trésorier de l'association

#### **Article 8 - Le bureau**

Conformément à l'article 11 des statuts de l'association Pole Dance Gourdon Quercy, le bureau a pour objet de régir et gérer l'association.

Au 01<sup>er</sup> février 2018, il est composé de :

- Mr David ZARCO faisant fonction de Président de l'association
- Mr Stéphane CABY faisant fonction de Trésorier de l'association
- Mme Marjory MONNIER faisant fonction d'ajointe au Trésorier de l'association

#### **Article 9 - Assemblée Générale Ordinaire**

Conformément à l'article 14 des statuts de l'association Pole Dance Gourdon Quercy, l'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an sur convocation du Bureau de l'association Pole Dance Gourdon Quercy.

Seuls les membres (à jour de leur cotisation en ce qui concerne les membres actifs ou adhérents) sont autorisés à participer.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du trésorier/secrétaire ; l'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le vote des résolutions s'effectue par bulletin secret déposé dans l'urne tenue par le secrétaire de séance *[ou tout autre mode de scrutin]*.

Le Président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le Trésorier rend compte de la gestion de l'Association et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Les comptes sont sous à l'Assemblée Générale dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du Conseil d'Administration sortant. Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour. Conditions de quorum : à la majorité des 2/3. Si le quorum n'est pas atteint, le bureau se réserve le droit d'un autre choix de quorum ou la possibilité de convocations successives. Le vote par correspondance ou par mandat et la représentation par délégués sont autorisés. Chaque réunion fera l'objet de l'établissement d'un procès-verbal conservé au registre des délibérations de l'Association.

### **Article 10 - Assemblée Générale Extraordinaire**

Conformément à l'article 15 des statuts de l'association Pole Dance Gourdon Quercy, une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 13.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du trésorier/secrétaire ; l'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Les votes par procuration ou par correspondance sont autorisés

## **Titre III : Tarifs, Abonnements, Absences, Responsabilités**

### **Article 11 – Tarifs** (en vigueur au 01/09/2018)

- Le premier cours de découverte à la Pole Dance est gratuit
- Inscription à l'association = 1€ (pour chaque saison)
- Adhésion à la Fédération Française de Danse (licence B) = 19€ (pour chaque saison)
- Abonnement Adultes 10 mois (à partir de 16 ans) = 380€ (38€/mois)
- Abonnement Enfants/Ados 10 mois (de 7 à 15 ans) au mois = 250€ (25€/mois)
- Cours à la séances (non individuel) = 16€
- Pass 10 cours Adultes = 135€ (validité 1 an)
- Pass 10 cours Enfants/Ados 10 mois = 90€ (validité 1 an)
- Cours à l'unité (non individuel) = 16€
- Cours individuel (en solo avec la prof) = 25€
- Practice libre\* = 8€
- Réduction de 10% pour les abonnés « Form' Attitude »

Nb1 : La Licence à la Fédération Française de Danse (FFD), couvre plusieurs objectifs : Assurance, exemption du paiement des droits SACEM lors des séances d'entraînement, avantages divers, etc.

Un certificat médical à l'aptitude de la pratique de la Pole Dance, est obligatoire la première année.

Nb2 : Cours individuel, à la séance et Practice, sur réservation et selon disponibilité.  
Par téléphone (0619795983) ou via notre page Facebook (voir : [www.poledancegourdonquercy.fr](http://www.poledancegourdonquercy.fr))

### **Article 12 – Practice Libre**

Practice = mise à disposition temporaire d'une barre de Pole Dance, lors – par exemple – d'un passage temporaire dans le Lot, tel que lors des vacances annuelles, etc.

L'association Pole Dance Gourdon Quercy et Form' Attitude, se dégagent de toutes responsabilités en cas de dommages corporels ou matériels lors de ces séances de Practice. Il appartient à l'utilisateur « Practice », de posséder une assurance le couvrant pour ce genre de dommages.

Ex : Assurance Multirisques, adhésion à la Fédération Française de Danse (FFD)

L'utilisateur « Practice » devra apporter auprès de l'association, la preuve au préalable par un exemplaire (ou copie) de son contrat.

### **Article 13 – Conditions et Paiement de l'Abonnement**

Le calendrier d'abonnement des séances de Pole Dance à l'association est calqué sur le calendrier scolaire.

Ainsi, la saison débute début septembre d'une année, pour se terminer fin juin de l'année suivante.

L'engagement est annuel et donne droit à 1 cours par semaine.

Le paiement s'effectue en 10 mensualités, par chèques, virements, espèces, prélèvements.

- Chèques : L'ensemble des chèques est à établir à la souscription
- Virements : Vous gérez un virement permanent prévu pour le temps de la souscription
- Espèces : La somme totale des mois d'abonnement est à verser à la souscription
- Prélèvements : Moyen de paiement accessible en ligne, via Hello-Asso

Nos références bancaires (Crédit Agricole Gourdon) :

IBAN : FR76 1120 6000 8900 3862 2440 476

BIC : AGRIFRPP812

Les conditions Générales de vente sont consultables à cette adresse :

<https://www.poledancegourdonquercy.fr/PDGQ-conditions-generales.pdf>

### **Article 14 – Absences**

Comme dans toute association ou tout club de pratique sportive, les remboursements lors d'absence, sont soumis à condition.

Si l'absence est supérieure à 15 jours, les séances seront remboursées au prorata temporis, sous présentation d'un certificat médical attestant de la non-aptitude à la pratique de la Pole Dance.

## **Titre IV : Dispositions diverses**

### **Article 15 - Modification du règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l'association Pole Dance Gourdon Quercy est établi par le Bureau de l'Association.

Le nouveau règlement intérieur sera consultable sous un délai de 15 jours suivant la date de la modification, sur simple demande ou via le site internet de l'association.

Gourdon, le 05 septembre 2018